

NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA  
FORESTERIE DU PACIFIQUE (PHOAFS)

(15–17 mai 2024 – Conférence virtuelle)

**EXAMEN APPROFONDI DE CERTAINS ASPECTS TECHNIQUES**

Référence du document	Séance 5 – Point 1 de l'ordre du jour
Titre :	Axe de travail de la CCNUCC sur l'agriculture
Suite à donner	Pour décision
Auteurs	Tekini Nakidakida (Fidji) ; Irene Singh, (Fidji) ; Leah Bently, (Îles Salomon) ; Malia Talaki (FAO) et Karen Mapusua (CPS)

Synthèse

Le présent document vise à faire un point sur les conclusions de la vingt-huitième Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) concernant les systèmes agricoles et alimentaires, et à obtenir des orientations sur les enjeux et priorités de premier ordre pour les négociateurs qui participeront à la Conférence intersession de Bonn sur les changements climatiques et à la COP 29, le but étant de veiller à ce que la COP 29 débouche sur de meilleures conclusions.

Recommandations :

**Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique sont invités à :**

- a) prendre note du point sur le processus de la CCNUCC relatif aux systèmes agricoles et alimentaires ;
- b) approuver le renforcement de la collaboration entre les petits États insulaires en développement du Pacifique, d'une part, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, dans des domaines d'intérêt commun et pour ce qui est de l'harmonisation, notamment l'élaboration de communications régionales lorsque cela est pertinent ;
- c) donner des orientations aux négociateurs en vue de la COP 29 en ce qui concerne l'alignement sur le Groupe des 77 (G77) et la création d'un mécanisme de coordination ; et
- d) demander à la FAO et à la CPS de continuer de soutenir les négociateurs des PEID du Pacifique sur les questions agricoles dans le cadre des réunions à venir de la CCNUCC.

## Contexte

1. L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) relève d'une décision historique (2017)<sup>1</sup> prise dans le cadre de la CCNUCC qui reconnaît le potentiel unique de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique. Elle porte sur six thèmes interconnectés concernant les sols, l'utilisation des nutriments, les ressources en eau, l'élevage, les méthodes d'évaluation de l'adaptation, et la dimension socioéconomique et la dimension liée à la sécurité alimentaire du changement climatique dans les secteurs agricoles.
2. En intégrant l'agriculture aux processus de la CCNUCC, la KJWA peut :
  - stimuler la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, et générer des synergies et éviter des compromis en ce qui concerne l'adaptation, l'atténuation et la productivité agricole ;
  - apporter des solutions concrètes aux défis climatiques et environnementaux auxquels le monde est confronté ; et
  - compléter les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation et le cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris.
3. La décision 3/CP.27 de la COP 27 a établi l'initiative quadriennale commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, y compris la mise en œuvre des résultats de la KJWA et concernant des sujets de discussion passés et futurs.

*Les objectifs sont notamment de promouvoir, « dans l'examen des questions relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, une approche globale tenant compte des situations régionales, nationales et locales, qui procure de multiples avantages [...] [et de développer] les travaux de recherche-développement sur les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et consolider et partager les informations, les connaissances (y compris le savoir autochtone et local), les expériences, les innovations et les meilleures pratiques scientifiques, technologiques et autres ».*
4. Cette décision a également officialisé la création du portail en ligne de Charm el-Cheikh, censé permettre de partager des informations sur les projets, initiatives et politiques visant à accroître les possibilités de mise en œuvre de l'action climatique pour traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, ce qui peut concerner de nouveaux concepts (par exemple des systèmes alimentaires) et des concepts pratiques (par exemple des pratiques visant à accroître la quantité de carbone dans les sols).
5. Lors de leur huitième conférence régionale, les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique :
  - ont approuvé les communications régionales destinées à la CCNUCC sur les thèmes de futurs ateliers et la mise en service du portail en ligne ; et
  - ont demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à la CPS de soutenir les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique dans la mise en œuvre de la KJWA dans toute la mesure du possible.

---

<sup>1</sup> Décision 4/CP.23.

## Objet du présent document

6. Fournir un point aux directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique
  - a) sur les communications communes destinées à la CCNUCC.
  - b) sur les conclusions de la COP 28, qui s'est tenue à Dubaï, en matière d'agriculture.
  - c) sur la contribution de la FAO et de la CPS à la mise en œuvre de la KJWA.
  - d) Demander des orientations destinées aux négociateurs sur les questions prioritaires en vue de la COP 29, qui aura lieu en Azerbaïdjan en novembre 2024.

## Principaux éléments d'information

7. Communications régionales destinées à la CCNUCC. Les PEID du Pacifique ont préparé des communications régionales par l'entremise du réseau océanien pour la KJWA. Ces communications ont été présentées par les Fidji le 31 mars 2023 pour le compte des PEID du Pacifique et sont jointes à l'annexe 1.

## Conclusions de la COP 28

8. L'équipe de négociation des PEID du Pacifique à la COP 28 était composée de Tekini Nakidakida (Fidji, à distance), Irene Singh (Fidji), Leah Bently (Îles Salomon) et Kauanga Rimai (Kiribati). L'assistance technique sur place a été assurée par Karen Mapusua, de la CPS. La FAO a fourni une aide financière à trois négociateurs des PEID du Pacifique dans le cadre de leur participation aux 59<sup>e</sup> sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC à Bonn (2023) et à six négociateurs dans le cadre de la COP 28. L'équipe de négociation a pris part à des réunions sur la coordination entre les PEID du Pacifique et l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), a participé à des travaux de coordination avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et a fourni un appui aux délégations des PEID du Pacifique en matière de rédaction et des contributions techniques concernant plusieurs déclarations de pays et diverses négociations relatives à l'axe de travail. L'équipe de négociation a également organisé des séances d'information pour les négociateurs des PEID du Pacifique dans le cadre de l'atelier virtuel d'analyse post-COP 28 organisé par le Programme régional océanien de l'environnement en février 2024. Cet atelier a été une plateforme essentielle permettant aux PEID du Pacifique d'entamer une réflexion sur les conclusions de la COP 28 et de lancer la préparation des 60<sup>e</sup> sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC, qui se tiendront à Bonn, en Allemagne (3-13 juin 2024), et de la COP 29, qui aura lieu à Bakou, en Azerbaïdjan (11-22 novembre 2024).
9. Les conclusions de la COP 28 sont mitigées en ce qui concerne l'agriculture. Quelques progrès sont à signaler, dans la mesure où les systèmes agricoles et alimentaires ont commencé à être évoqués dans d'importants textes de décision relevant d'autres axes de travail :
  - a) *Objectif mondial en matière d'adaptation* : le texte de décision prévoit pour les pays l'objectif « d'une résilience face aux changements climatiques pour ce qui est de la production alimentaire et agricole » d'ici à 2030, et souligne l'importance de la production durable et régénérative

pour améliorer l'accès de tous et toutes à des denrées alimentaires et à des produits nutritifs.

- b) *Bilan mondial* : un accent est mis sur l'importance capitale de la transformation des systèmes alimentaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Accord de Paris en matière d'adaptation, d'atténuation, de financement, et de pertes et préjudices, ainsi que sur la présence d'indicateurs relatifs aux systèmes alimentaires dans les CDN. Le texte de décision relatif au bilan mondial ne souligne pas l'immense potentiel des systèmes alimentaires et de l'utilisation des terres en matière d'atténuation. Il ne mentionne pas non plus l'importance de faire évoluer les systèmes alimentaires afin de les affranchir de leur dépendance aux combustibles fossiles ni de développer les énergies renouvelables, deux éléments essentiels pour maintenir la hausse des températures en dessous de 1,5 °C.
- c) La Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, la résilience des systèmes alimentaires et l'action pour le climat (*COP28 UAE Declaration on sustainable agriculture, resilient food systems, and climate action*), bien qu'elle ne figure pas parmi les conclusions négociées, a été approuvée par plus de 160 pays et contient des objectifs assortis d'une échéance, tels que l'intégration de cibles relatives aux systèmes alimentaires dans les CDN, les plans nationaux d'adaptation et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité à l'horizon 2030. La Déclaration invite en outre les États à réorienter les aides nationales, telles que les subventions, au profit de l'agriculture de façon à accroître les bénéfices pour les populations, la planète et la nature.

10. Axe de travail sur l'agriculture : les principaux éléments de la décision de la COP 27 qui devaient être négociés lors de la COP 28 étaient les suivants :

- d) la mise en place d'un mécanisme de coordination visant à soutenir la mise en œuvre de la KJWA ;
- e) la création d'un portail d'information ;
- f) les thèmes de futurs ateliers ; et
- g) l'élaboration d'un rapport de synthèse annuel.

11. Ces sujets ont été débattus lors de la conférence de Bonn de 2023 et aucun accord n'a été trouvé concernant un projet de texte. Il a été demandé aux coprésidents de préparer un projet de document à présenter durant la COP 28, qui a servi de point de départ de discussions à Dubaï.

[Les négociations ont calé sur la question du groupe de coordination.](#)

12. Les membres du G77 souhaitaient qu'une nouvelle entité ou un nouveau processus de gouvernance assure la coordination de la mise en œuvre, qui est insuffisante selon eux dans les dispositions actuelles. Aucune proposition claire n'a été présentée par le G77 quant à la forme que pourrait prendre le mécanisme de coordination et les déclarations des membres du G77 manquaient de cohérence.

13. Les pays développés et d'autres Parties s'y opposent, y voyant un processus de gouvernance parallèle, invoquant une duplication des services de secrétariat, une redondance compte tenu du rôle de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la Convention, et une charge supplémentaire pour les parties, et n'y trouvant pas d'intérêt. Pour améliorer la coordination, ils ont proposé l'organisation de consultations informelles durant les sessions de ces organes.
14. Les coprésidents ont de ce fait suspendu les négociations au moyen d'une décision de procédure reportant les négociations à la Conférence de Bonn sur les changements climatiques (60<sup>e</sup> sessions des organes subsidiaires) qui se tiendra en juin 2024. Les coprésidents ont tout mis en œuvre pour parvenir à des avancées, proposant de choisir les thèmes des premiers ateliers à partir des communications existantes, mais le G77 a refusé. Cette conclusion entraîne un retard d'au moins 18 mois dans la mise en œuvre des décisions de la COP 27.
15. Le G77 a chargé un petit groupe, réunissant notamment les Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de travailler entre les sessions sur une voie à suivre.
16. Lors des négociations passées de la CCNUCC, les négociateurs des PEID du Pacifique sur les questions agricoles se sont alignés sur les décisions du G77, à l'exception de ceux de Palau et de Tuvalu, qui ne sont pas membres du G77. Il est de plus en plus évident que les priorités des PEID du Pacifique sont très éloignées des positions du G77 concernant plusieurs sujets de négociation et divers axes de travail, et aucun accord sur une position commune n'a été trouvé avec le G77.

#### Appui à la mise en œuvre de la KJWA

17. L'annexe 2 contient un récapitulatif des initiatives relatives aux six thèmes interconnectés de la KJWA, concernant les sols, l'utilisation des nutriments, les ressources en eau, l'élevage, les méthodes d'évaluation de l'adaptation, et la dimension socioéconomique et la dimension liée à la sécurité alimentaire du changement climatique dans les secteurs agricoles, qui ont été achevées depuis la huitième Conférence régionale des directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique ou sont en cours.

#### Priorités des négociateurs dans le cadre de la COP 28

18. Collaborer avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre des communications régionales.
19. À la demande de la présidence de l'AOSIS, renforcer la coordination avec les membres de l'AOSIS dans le cadre des négociations sur les questions agricoles.
20. Mettre l'axe de travail sur l'agriculture en concordance avec les priorités des PEID du Pacifique et d'autres axes de travail, notamment :

- a) l'égalité femmes-hommes et l'inclusion – il est nécessaire de veiller à ce que le plan de mise en œuvre couvre les questions relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'inclusion sociale ;
  - b) les pertes et préjudices – le plan de mise en œuvre doit promouvoir l'établissement de données de référence et l'élaboration de méthodologies adaptées à chaque situation et pertinentes en vue de l'évaluation des pertes et préjudices dans le secteur agricole ; et
  - c) la transition juste – la priorité doit être donnée à la recherche, au développement et la généralisation de l'utilisation d'intrants agricoles ne reposant pas sur les combustibles fossiles afin de promouvoir une transition juste.
21. Promouvoir des avancées rapides dans la mise en œuvre des décisions de la COP 27 relatives à la KJWA.
- a) Des orientations ont été demandées en ce qui concerne l'alignement sur le G77. Les négociateurs demandent des orientations au cas par cas en matière d'alignement afin de pouvoir formuler et défendre les priorités des PEID du Pacifique plus fermement dans le cadre de l'axe de travail sur l'agriculture.
  - b) Des orientations ont été demandées en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme de coordination pour les questions d'agriculture et de sécurité alimentaire dans le cadre de la CCNUCC visant à renforcer la cohérence, les synergies, la coordination, la communication et l'interaction entre les Parties, les organes constitués de la CCNUCC et les secteurs d'activité. C'est sur ce point que les négociations sont bloquées.
22. Priorités des négociateurs dans le cadre des 60<sup>e</sup> sessions des organes subsidiaires (juin 2024) et de la COP 29 (novembre 2024)
- a) La FAO et la CPS doivent aider les négociateurs des PEID du Pacifique sur les questions agricoles à préparer les 60<sup>e</sup> sessions des organes subsidiaires et la COP 29 dans toute la mesure du possible.
  - b) Il est nécessaire de confirmer les priorités des PEID du Pacifique pour les réunions susmentionnées ainsi que les priorités convenues censées constituer un socle de positions partagées par les PEID du Pacifique pour les négociateurs, en s'appuyant sur les communications régionales évoquées précédemment et les priorités de la COP 28. Les négociateurs des PEID du Pacifique sur les questions agricoles doivent élargir la coordination entre les PEID du Pacifique et l'AOSIS dans toute la mesure du possible.

## Recommandations :

23. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique sont invités à prendre
- a) note du point sur le processus de la CCNUCC relatif aux systèmes agricoles et alimentaires.
  - b) à approuver le renforcement de la collaboration entre les petits États insulaires en développement du Pacifique, d'une part, et l'Australie et la

Nouvelle Zélande, d'autre part, dans des domaines d'intérêt commun et pour ce qui est de l'harmonisation, notamment l'élaboration de communications régionales lorsque cela est pertinent.

- c) invités à donner des orientations aux négociateurs en vue de la COP 29 en ce qui concerne l'alignement sur le Groupe des 77 (G77) et la création d'un mécanisme de coordination.
- d) à demander à la FAO et à la CPS de continuer de soutenir les négociateurs des PEID du Pacifique sur les questions agricoles dans le cadre des réunions à venir de la CCNUCC.

## ANNEXE 1

**Communication pour le compte des petits États insulaires en développement du Pacifique, des points de vue sur les éléments de l'initiative commune dont il est question aux paragraphes 14 et 15 du document FCCC/CP/2022/L.4, y compris des points de vue sur les thèmes des ateliers mentionnés au paragraphe 15 b) concernant l'initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, en réponse au paragraphe 17 du projet de décision présenté dans le document FCCC/CP/2022/L.4**

### **A. Informations générales**

1. La République des Fidji se félicite de l'occasion qui lui est donnée de présenter cette communication pour le compte des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique. Les ministres de l'Agriculture et de la Foresterie du Pacifique ont approuvé l'élaboration et la présentation d'une communication régionale pour le compte des PEID du Pacifique lors de leur troisième Conférence régionale, tenue à Nadi (Fidji), le 10 mars 2023. La présente communication a été élaborée en réponse à l'invitation figurant au paragraphe 17 du document FCCC/CP/2022/L.4.

### **B. Contexte**

2. L'agriculture et le changement climatique sont deux priorités majeures des PEID du Pacifique. Le secteur agricole, réunissant la culture, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture, est important pour les PEID du Pacifique, car il contribue aux moyens de subsistance d'une proportion significative de la population océanienne, représente une part importante des revenus d'exportation de nombreux pays océaniques, et est un facteur de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le changement climatique influence la variabilité climatique, accentuant ainsi l'intensité des phénomènes extrêmes ainsi que le ralentissement et les récessions économiques. Il est un facteur majeur d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de pauvreté, et il compromet les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans les PEID du Pacifique.
3. L'Océanie regroupe certaines des nations les plus vulnérables de la planète sur le plan environnemental faisant déjà face à des obstacles à leur développement. Le changement climatique posera des difficultés supplémentaires pour le secteur agricole, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes. Les PEID du Pacifique subissent les conséquences de la variabilité climatique et des événements météorologiques extrêmes, prenant par exemple la forme de cyclones, de sécheresses, d'inondations et de pluies intenses. Ces éléments se sont aggravés et ont eu d'importantes répercussions en matière de production agricole et de pertes et préjudices dans les sous-secteurs agricoles au cours des dernières années. Les projections climatiques pour le 21<sup>e</sup> siècle et au-delà suggèrent que les événements

extrêmes, tels que les cyclones, les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations, qui frapperont la région devraient être de plus en plus intenses (cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC]). Des marées atteignant des niveaux extrêmement hauts (ou grandes marées) et des ondes de tempête extrêmes continueront de menacer les îles de faible altitude, au même titre que l'élévation du niveau de la mer, provoquant la contamination des eaux souterraines (cinquième Rapport d'évaluation du GIEC). Les PEID du Pacifique réaffirment l'importance fondamentale de la priorité consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et rappellent la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes du changement climatique, tel que cela a été reconnu<sup>1</sup>.

4. L'adoption de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) à la vingt-troisième Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été une décision historique soulignant l'importance de l'agriculture dans l'action globale contre le changement climatique. La mise en œuvre de la KJWA s'est principalement concentrée sur des ateliers de session, peu d'initiatives ayant été déployées sur le terrain. Les PEID du Pacifique ont travaillé avec leurs partenaires, tels que la FAO et la CPS, à la mise en œuvre de la KJWA, notamment dans le cadre d'activités de sensibilisation, du renforcement des capacités et de démonstrations sur le terrain axées sur des pratiques résilientes au changement climatique concernant les sols, l'utilisation des nutriments, les ressources en eau, l'élevage, les méthodes d'évaluation de l'adaptation, et la dimension socioéconomique et la dimension liée à la sécurité alimentaire du changement climatique dans les secteurs agricoles. Il est donc important que l'initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire suppose des interventions sur le terrain, en veillant à ce que les initiatives et les solutions soient adaptées au contexte et tiennent compte des situations nationales.

**C. Points de vue sur les éléments de l'initiative commune dont il est question aux paragraphes 14 et 15 du projet de décision présenté dans le document FCCC/CP/2022/L.4**

5. Les PEID du Pacifique saluent la décision adoptée à la COP 27 (FCCC/CP/2022/L.4) sur les Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les PEID du Pacifique réaffirment leur approbation des principaux éléments mentionnés dans les paragraphes 14 et 15 du projet de décision présenté dans le document FCCC/CP/2022/L.4 et fournissent par ailleurs des recommandations sur les possibilités de concrétisation de ces éléments dans le tableau ci-dessous.

<b>Principaux éléments du paragraphe 14</b>	<b>Recommandations</b>
<p>a) Promouvoir, dans l'examen des questions relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, une approche globale tenant compte des situations régionales, nationales et locales, qui procure de multiples avantages sur les plans de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de l'atténuation, selon les cas, sachant que l'adaptation est une priorité pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, les peuples autochtones et les petits exploitants agricoles</p>	<p>Renforcer l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire sur le terrain, en assurant que les initiatives et les solutions sont adaptées au contexte et tiennent compte des situations nationales.</p> <p>Promouvoir les approches intégrées d'agriculture climato-intelligente, les solutions fondées sur la nature et les savoirs traditionnels.</p> <p>Promouvoir l'adoption d'une approche axée sur les systèmes alimentaires, en s'appuyant sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.</p> <p>Améliorer les mesures d'anticipation et les systèmes d'alerte précoce multidangères.</p> <p>Promouvoir les interactions multipartites et la participation d'un éventail de parties prenantes.</p> <p>Améliorer les outils de financement au profit de l'agriculture, notamment en ce qui concerne les mesures d'anticipation, l'assurance et la protection sociale.</p> <p>Créer des groupes d'experts régionaux afin d'aider le secrétariat de la CCNUCC à gérer la collecte et le partage d'informations à l'échelle régionale sur le portail en ligne.</p>
<p>b) Renforcer la cohérence, les synergies, la coordination, la communication et l'interaction entre les Parties, les organes constitués et les secteurs d'activité, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques afin de faciliter la mise en œuvre d'une action visant à traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire</p>	<p>Créer un groupe d'experts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire relevant de la CCNUCC afin de renforcer la cohérence, les synergies, la coordination, la communication et l'interaction entre les Parties, les organes constitués et les secteurs d'activité.</p> <p>Mettre en place des dispositifs de financement consacrés à l'action climatique pour les systèmes agricoles et alimentaires dans le cadre des mécanismes de financement de l'action climatique existants.</p>
<p>c) Promouvoir les synergies et renforcer la mobilisation, la collaboration et les partenariats parmi les organisations nationales, régionales et internationales et les autres parties prenantes, ainsi que dans le cadre des processus et initiatives pertinents, afin</p>	<p>Mettre l'accent sur les événements régionaux et nationaux portant sur l'agriculture et le changement climatique en s'adressant également aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux agents de vulgarisation et aux communautés.</p>

<p>d'améliorer la mise en œuvre de l'action climatique pour traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire</p>	<p>Renforcer la coopération Sud-Sud, la coopération entre PEID, les partenariats et la mise en commun des enseignements tirés et des pratiques. Renforcer la mobilisation des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique en lien avec l'agriculture.</p>
<p>d) Fournir aux Parties, aux organes constitués et aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier un appui et des conseils techniques sur l'action climatique visant à traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, en respectant l'approche impulsée par les Parties et conformément à leurs procédures et mandats respectifs</p>	<p>Créer un groupe d'experts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire afin de renforcer la cohérence, les synergies, la coordination, la communication et l'interaction entre les Parties, les organes constitués et les secteurs d'activité. Mettre en place des dispositifs spéciaux de financement intégrés aux mécanismes existants de financement de l'action climatique afin de soutenir l'action climatique pour les systèmes agricoles et alimentaires. Renforcer l'efficacité des partenariats à tous les niveaux en mettant en avant le rôle des pouvoirs publics, des communautés et des organisations partenaires dans l'adoption d'approches axées sur des systèmes agroécologiques de production alimentaire qui favorisent la résilience dans les PEID du Pacifique.</p>
<p>e) Développer les travaux de recherche-développement sur les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et consolider et partager les informations, les connaissances (y compris le savoir autochtone et local), les expériences, les innovations et les meilleures pratiques scientifiques, technologiques et autres</p>	<p>Développer les programmes de recherche régionaux et infrarégionaux en fonction des priorités et besoins nationaux et régionaux concernant les connexions entre agriculture et changement climatique. Renforcer la collecte d'informations et de données scientifiques aux niveaux national et régional, notamment des savoirs et pratiques traditionnels, afin de guider les politiques, les programmes et les modalités d'accès au financement de l'action climatique. Renforcer les systèmes nationaux d'information.</p>
<p>f) Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'action climatique et la coopération en la matière en vue de traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire</p>	<p>Établir un rapport de synthèse annuel sur les travaux effectués par les organes constitués et les entités financières et autres relevant de la Convention, ainsi que par les organisations internationales compétentes, sur les activités liées à l'initiative commune mentionnée au paragraphe 14 évoqué ci-dessus.</p>

g) Partager des informations et des connaissances sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans nationaux relatifs aux changements climatiques, tout en tenant compte des besoins et des contextes propres à chaque pays	Accroître le partage d'informations et de connaissances aux niveaux national et infrarégional, en s'appuyant sur les plateformes existantes. Contribuer à la création de plateformes scientifiques, technologiques et d'innovation en vue d'accompagner le renforcement de la résilience dans les pays.
---	--

#### **D. Thèmes des ateliers mentionnés au paragraphe 15 b)**

6. Après recensement des priorités océaniques, les PEID du Pacifique proposent d'aborder les thèmes ci-dessous lors des ateliers techniques mentionnés au paragraphe 15 b) du document FCCC/CP/2022/L.4.

#### **Systèmes alimentaires et approches intégrées fondées sur la résilience climatique**

7. Les systèmes alimentaires contribuent au changement climatique, à la dégradation des écosystèmes et à l'appauvrissement de la biodiversité, et sont touchés par leurs effets. Les PEID du Pacifique sont en faveur d'une approche axée sur les systèmes alimentaires prévoyant l'examen du système alimentaire dans son ensemble, de la production à la consommation, et préconisent l'utilisation d'approches intégrées d'agriculture climato-résiliente, pouvant prendre la forme de systèmes de production intégrés culture-élevage, qui sont en outre efficaces et conduisent à un accroissement de la diversité et à une amélioration de la durabilité sur le plan environnemental. Les PEID du Pacifique peuvent surmonter ces difficultés par l'entremise de systèmes alimentaires axés sur l'amélioration de la santé des sols qui diminuent les incidences des organismes nuisibles dans les sols et des maladies, favorisent la biodiversité, et réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES), renforçant ainsi la résilience des systèmes de production agricole et des communautés.

#### **Évaluation de la vulnérabilité des populations, promotion de la documentation et de l'utilisation des savoirs et pratiques traditionnels, et renforcement des capacités relatives aux systèmes de production alimentaire**

8. Les PEID du Pacifique ont convenu que les efforts déployés doivent viser à renforcer les connaissances, les compétences et les capacités des parties prenantes du secteur agricole et des communautés en ce qui concerne l'évaluation de leur vulnérabilité au changement climatique et l'exploration des possibilités de réduction de cette vulnérabilité et d'adaptation aux effets du changement climatique. Ces études porteront sur différentes unités paysagères, par exemple un bassin hydrographique, un transect tiré entre une crête et un récif, ou une île, et s'inscriront dans le cadre d'évaluations communautaires de la vulnérabilité. Des indicateurs axés sur l'agriculture tels que la santé des sols, des indices de production, l'accès aux terres et la sécurité alimentaire seront pris en compte lors de la détermination des

vulnérabilités du secteur agricole. L'objectif est également de contribuer à l'intensification durable des systèmes de production alimentaire.

9. Les savoirs et pratiques traditionnels ont joué un rôle important dans la résolution de certains problèmes, notamment concernant le changement climatique et la variabilité du climat, et continuent d'être utilisés dans les PEID du Pacifique. L'apparition de certains oiseaux, l'accouplement de certains animaux, la floraison de certaines plantes et la diversité des cultures et des ressources alimentaires, qui s'accompagnent généralement d'une diversité similaire à l'endroit où se trouvent les champs, sont autant de signes importants des changements temporels et saisonniers bien compris dans les systèmes de savoirs traditionnels. Étant donné que les savoirs traditionnels se transmettent entre les générations par voie orale, ils risquent de se perdre. Par conséquent, il est nécessaire de documenter les savoirs et pratiques traditionnels des PEID du Pacifique ayant trait à la résilience climatique et à l'adaptation au changement climatique, de conserver les variétés locales et de préserver les aspects culturels de l'agriculture, y compris de promouvoir l'utilisation de ces savoirs et pratiques.

### **Information climatique, mesures d'anticipation et systèmes d'alerte précoce multidangers**

10. Il ne fait aucun doute que le climat des PEID du Pacifique change et continuera de changer de différentes façons pouvant varier d'une île à une autre. Cependant, il est difficile de produire des tableaux d'information climatique relatifs aux PEID du Pacifique en raison du manque de données d'observation et de projections climatiques à haute résolution, ainsi que de la représentation et de la compréhension inadéquates des principaux modes de variabilité et de leur interaction avec les tendances. L'établissement de prévisions météorologiques et saisonnières à long et court terme est primordial, et les communautés d'agriculteurs devraient avoir accès à des informations climatiques et des outils ramenés à leur échelle et exploitables leur permettant d'améliorer leur préparation et leur planification.
11. Tandis que les systèmes d'alerte précoce s'améliorent constamment grâce au progrès technologique, il est primordial d'établir des prévisions météorologiques et saisonnières à long terme, et surtout d'agir en conséquence. Les mesures d'anticipation répondent à cette nécessité et traduisent les alertes en actions visant à protéger les populations et les biens avant qu'un danger se concrétise et ne devienne une catastrophe. Cette approche est largement acceptée et appliquée à l'échelle régionale, le Cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les mesures d'anticipation en matière de gestion des catastrophes devenant une pierre angulaire de cette démarche, et le Forum des Îles du Pacifique mettant l'accent sur l'importance de cette approche dans sa planification du financement des risques de catastrophes. Des études de la FAO montrent en outre que pour chaque dollar des États-Unis investi par la FAO en faveur des mesures d'anticipation, les familles obtiennent jusqu'à sept dollars des États-Unis en avantages et pertes évitées. Ces études ont également révélé que ces interventions pouvaient réduire l'insécurité alimentaire, contribuer aux efforts de renforcement de la résilience et produire un mode d'assistance plus digne. Le moment est venu de changer notre mode de gestion des situations de catastrophe.

12. À la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue en septembre 2022, les États et Territoires océaniques ont souligné l'importance des systèmes d'alerte précoce multidangers dans la contribution aux efforts de réduction des risques de catastrophe. Il faut pour cela investir dans des systèmes d'alerte précoce multidangers axés sur la population, des mécanismes de communication des risques de catastrophe et des systèmes de télécommunications et de surveillance des risques et les renforcer – en mettant l'accent sur une approche participative et propice à l'égalité femmes-hommes. Tandis que les systèmes d'alerte précoce s'améliorent constamment, il est primordial d'établir des prévisions météorologiques et saisonnières à long terme, y compris de ramener les informations à l'échelle locale afin que les communautés améliorent leur préparation et leur planification et de s'appuyer sur les savoirs autochtones et traditionnels.

### **Changement climatique, organismes nuisibles, maladies, espèces transfrontalières et envahissantes, et effets connexes sur la sécurité alimentaire**

13. De plus en plus de données factuelles montrent que le changement climatique influence la répartition, l'incidence et l'agressivité des organismes nuisibles et des maladies affectant les animaux et les plantes. Le déplacement des organismes nuisibles affectant les plantes, des maladies animales et des organismes aquatiques exotiques envahissants, qui traversent les frontières physiques et administratives, met en péril la sécurité alimentaire et soulève de grandes inquiétudes au sein des PEID du Pacifique. Le changement climatique influencera tout particulièrement les maladies animales à transmission vectorielle, en raison de son incidence sur les vecteurs arthropodes, et les macroparasites des animaux, en raison de son incidence sur les stades libres de ces parasites. Compte tenu de l'augmentation de la part de la production alimentaire provenant de monocultures, les incidences des organismes nuisibles et des maladies augmentent en Océanie. Pour ce qui est de la production animale, une priorité élevée doit être donnée à la lutte contre les maladies animales transfrontalières, telles que la peste porcine africaine, notamment les maladies zoonotiques, ainsi qu'aux autres grands enjeux de la production animale, tels que la nutrition et l'amélioration génétique. Le changement climatique accentue l'ampleur et la complexité de ce défi, et les besoins en matière de recherche, d'informations, de connaissances et d'initiatives sont hautement prioritaires dans la région. D'importantes lacunes en matière de capacités sont à signaler dans la région, notamment compte tenu de l'absence de vétérinaires spécialisés au sein des pays pour protéger les animaux d'élevage contre les menaces en matière de biosécurité. L'approche « Une seule santé » devrait être renforcée dans les PEID du Pacifique au moyen de partenariats et de mécanismes de coordinations efficaces.

### **Santé des sols, gestion des ressources en eau et pratiques favorisant la biodiversité – Approches d'adaptation ayant des retombées positives en matière d'atténuation**

14. Les sols sont un atout dans la lutte contre la faim et le changement climatique, et s'ils sont gérés de façon judicieuse, ils pourraient stocker un tiers des émissions de GES agricoles, jouant ainsi un rôle significatif dans le cycle du carbone mondial. Les

pratiques traditionnelles de la culture en jachère ou de l'agriculture itinérante ont considérablement changé dans les PEID du Pacifique. Toutefois, la productivité et la durabilité de nombreux systèmes cultureux sont menacées par la dégradation de la structure et de la santé biologique des sols et le déclin de leur fertilité. Des pratiques agricoles adéquates permettraient de réduire de façon significative les émissions de GES résultant des activités relatives aux systèmes agricoles et alimentaires. Une transition vers des systèmes plus proches de la nature accroîtra la biodiversité, augmentera la quantité de carbone stocké dans les sols et favorisera les populations microbiennes des sols de façon à améliorer le recyclage des éléments nutritifs, ce qui aura pour effet de renforcer la résilience des systèmes de production.

15. L'eau douce est une ressource essentielle pour les PEID du Pacifique et un élément indispensable au bon fonctionnement des systèmes agricoles et de production alimentaire. Toutefois, la capacité des États et Territoires insulaires à gérer efficacement leurs eaux varie d'une île à une autre, chacune devant composer avec des contraintes telles que sa petite taille, son isolement, sa fragilité, sa vulnérabilité naturelle, sa géographie et des ressources humaines, financières et naturelles limitées. Dans de nombreux petits États et Territoires insulaires, la variabilité croissante des pluies, des cyclones et des ouragans, l'accélération de l'écoulement des eaux pluviales, les inondations, les sécheresses, la diminution de la qualité de l'eau et la hausse des besoins en eau sont si importants qu'ils mettent en péril le développement économique et la santé de leurs populations. Certains PEID du Pacifique sont parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique, et les sécheresses sont de plus en plus fréquentes dans la région. Des stratégies de gestion durable des ressources en eau adaptées à chaque pays devraient être élaborées et il est nécessaire d'établir des bilans hydriques à partir des données relatives aux pluies et à l'évapotranspiration. L'une des grandes priorités pour les PEID du Pacifique consiste à promouvoir l'utilisation des systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte, ainsi que des systèmes d'irrigation fondés sur l'effet de mèche (qui peuvent protéger les cultures contre l'eau salée), en vue d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, d'accroître la capacité de stockage d'eau (par exemple grâce à des réservoirs plus nombreux ou plus grands) et de protéger les cultures (par exemple contre les fortes pluies).
16. La biodiversité peut favoriser les initiatives visant à réduire les effets négatifs du changement climatique, tandis que les habitats préservés ou restaurés peuvent capter une partie du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère et contribuer à atténuer le changement climatique en stockant le carbone. Conserver des écosystèmes intacts, tels que les mangroves, peut contribuer à l'atténuation des conséquences dévastatrices du changement climatique, telles que les inondations et les ondes de tempête, qui devraient, selon les prévisions, être de plus en plus fréquentes et intenses. La résilience des systèmes de production alimentaire des PEID du Pacifique repose en grande partie sur la biodiversité. Elle est liée à l'amélioration de la santé des sols résultant de l'activité de la biodiversité souterraine. Il est nécessaire d'insister sur le fait que la santé de la biodiversité souterraine est fondamentale pour la biodiversité aérienne. Tout système de production alimentaire durable devra également utiliser les variétés et les espèces ayant la plus grande capacité d'adaptation en ce qui concerne

les cultures, les arbres et les animaux. L'une des priorités pour les PEID du Pacifique sera donc d'accroître la biodiversité dans les systèmes agricoles de façon à améliorer la santé des sols et à augmenter la production alimentaire durable, et de promouvoir la culture d'arbres dans les exploitations de façon à favoriser la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité, les services écosystémiques, la régulation du climat et le stockage du carbone. Il est essentiel d'améliorer les systèmes semenciers au profit de la biodiversité et de la sécurité alimentaire dans les PEID du Pacifique de façon à poser les bases de systèmes de production agriculture durable.

17. L'éducation et la sensibilisation générales concernant l'importance de la biodiversité doivent être renforcées au niveau national, en particulier auprès des agriculteurs, des communautés et des agents de vulgarisation.

### **Pertes et gaspillage alimentaires**

18. À l'échelle mondiale, 30 à 60 % de la production alimentaire est gaspillée. Le gaspillage alimentaire n'est pas qu'un enjeu social, il s'agit également d'un enjeu environnemental. Lorsque les déchets alimentaires sont mis en décharge et pourrissent, ils émettent du méthane. Environ 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont imputables au gaspillage alimentaire (FAO, 2011). Très peu d'informations existent concernant le gaspillage alimentaire dans les PEID du Pacifique. Une évaluation du cycle de vie des déchets doit être réalisée pour chaque pays, comprenant l'élaboration d'une stratégie visant à répondre aux problèmes liés au gaspillage alimentaire en vue de réduire les émissions de GES. Il est nécessaire d'établir des stratégies de lutte contre le gaspillage alimentaire (concernant les techniques après récolte, le stockage des aliments, le transport des aliments périssables, des marchés spécialisés pour les aliments périssables et le traitement des produits saisonniers en aval de la filière [par exemple pour les mangues et les ananas]).

### **Évaluation des retombées positives engendrées par l'adaptation et l'atténuation**

19. Il est nécessaire d'évaluer les retombées positives engendrées par l'adaptation et l'atténuation de façon à déterminer l'efficacité de différentes mesures d'adaptation en matière agricole et d'atténuation mises en œuvre dans les PEID du Pacifique en vue de l'adoption ou du déploiement à plus grande échelle de ces approches. Cette évaluation contribuerait à produire des données factuelles sur les pertes et les préjudices, notamment les pertes résiduelles au sein du système alimentaire, et sur les possibilités d'utilisation d'approches axées sur la gestion des risques climatiques, l'objectif étant d'éviter et de réduire au maximum les pertes et les préjudices au sein des systèmes alimentaires et des secteurs agricoles océaniques et d'y remédier. Cette démarche nous aidera à utiliser des fonds limités à bon escient en mettant en œuvre exclusivement des mesures d'adaptation et d'atténuation qui sont réalisables et les plus adaptées à chaque lieu, plutôt que de reproduire la même chose inlassablement. La promotion et l'amélioration de la santé des sols, les processus décisionnels et les décisions fondées sur le contexte, des éléments factuels et des recherches suffisantes, et la planification fondée sur des simulations seront fondamentaux pour la réussite dans ce domaine.

**Des financements prévisibles, flexibles et préétablis sont essentiels pour permettre une mise en œuvre rapide.**

20. Alors que l'emploi de mesures d'anticipation en amont des chocs prévus est une méthode incontestable, seule une petite fraction – seulement 3 % selon certaines études – des financements de l'aide humanitaire sont préétablis de façon à assurer leur disponibilité lorsqu'une situation d'urgence se déclare. Nous avons tous besoin de modèles de financement novateurs pour nous adapter à un environnement de la réduction des risques de catastrophe en constante évolution qui exige vitesse et réactivité. Des synergies plus importantes doivent également être explorées entre les financements de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de l'action climatique en vue du renforcement de la résilience à un ensemble de risques.

[\[1\]](#) Préambule de l'Accord de Paris.

**Communication pour le compte des petits États insulaires en développement du Pacifique, des points de vue sur la mise en service du portail en ligne de Charm el-Cheikh en réponse au paragraphe 18 du document FCCC/CP/2022/L.4**

**A. Informations générales**

21. La République des Fidji se félicite de l'occasion qui lui est donnée de présenter cette communication pour le compte des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique. La présente communication et la communication relative au paragraphe 17 du document FCCC/CP/2022/L.4 ont été approuvées lors de la troisième Conférence des ministres de l'Agriculture et de la Foresterie du Pacifique à Nadi, aux Fidji, le 10 mars 2023. La présente communication a été élaborée en réponse à l'invitation figurant au paragraphe 18 du document FCCC/CP/2022/L.4 sur la mise en service du portail en ligne de Charm el-Cheikh.

**B. Contexte**

22. L'Accord de Paris a souligné la « la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques ». Cette idée se retrouve dans les contributions déterminées au niveau national des États, dans lesquelles les secteurs agricoles apparaissent comme prioritaires<sup>1</sup>. Le changement climatique affecte déjà l'agriculture et la sécurité alimentaire, et si rien n'est fait dès à présent, des millions d'autres personnes pourraient souffrir de la faim et de la pauvreté<sup>2</sup>. Les PEID du Pacifique subissent directement les effets du changement climatique, qui compromettent des acquis en matière de développement durable. Par conséquent, la transformation et le passage à une alimentation et une agriculture durables peuvent permettre de maximiser les retombées positives de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.

23. Les PEID du Pacifique saluent les progrès de la mise en œuvre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) dans leur région. Comme évoqué dans la communication relative au paragraphe 17 du document FCCC/CP/2022/L.4, les PEID du Pacifique ont travaillé avec leurs partenaires, tels que la FAO et la CPS, à la mise en œuvre du KJWA, notamment dans le cadre d'activités de sensibilisation, du renforcement des capacités et de démonstrations sur le terrain axées sur des pratiques résilientes au changement climatique concernant les sols, l'utilisation des nutriments, les ressources en eau, l'élevage, les méthodes d'évaluation de l'adaptation, et la dimension socioéconomique et la dimension liée à la sécurité alimentaire du changement climatique dans les secteurs agricoles. Ces interventions ont permis le partage d'informations, de connaissances et d'enseignements tirés en Océanie.

### **C. Mise en service du portail en ligne de Charm el-Cheikh**

#### **Objectif et portée du portail en ligne de Charm el-Cheikh**

24. Le portail en ligne de Charm el-Cheikh a été créé au titre de l'initiative commune mentionnée au paragraphe 14<sup>3</sup> du document FCCC/CP/2022/L.4, dans le but de partager des informations sur les projets, initiatives et politiques visant à accroître les possibilités de mise en œuvre de l'action climatique pour traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire<sup>4</sup>. Ce portail devrait également contenir des informations et des connaissances scientifiques et technologiques, notamment des savoirs et techniques traditionnels, et les meilleures pratiques en matière d'action climatique dans le domaine de l'agriculture.
25. Le portail en ligne de Charm el-Cheikh devrait faciliter la circulation des informations relatives aux projets, initiatives et politiques entre les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, et la société civile. Ces informations devraient être mises à la disposition des organes constitués de la CCNUCC, des Parties, des agriculteurs, des pêcheurs et du grand public, en particulier de ceux ayant l'utilité des informations. Les informations diffusées sur le portail devraient être collectées par les Parties, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, et d'autres parties prenantes pertinentes.

#### **Hébergement du portail en ligne de Charm el-Cheikh**

26. Le portail en ligne de Charm el-Cheikh devrait être élaboré et hébergé par le secrétariat de la CCNUCC. Les informations relatives aux projets, initiatives et politiques devraient être examinées par le groupe d'experts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire avant que le secrétariat de la CCNUCC les mettent en ligne sur le portail de Charm el-Cheikh.

#### **Autres portails en ligne concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire**

27. Il existe d'autres portails d'information sur le changement climatique et l'agriculture aux niveaux mondial et régional. Le portail en ligne de Charm el-Cheikh devrait les compléter et être inspiré de ceux qui contiennent des informations pertinentes sur les connexions entre le changement climatique et l'agriculture de façon à générer des

synergies et éviter les redondances. Des liens entre le portail en ligne de Charm el-Cheikh et d'autres portails devraient être créés.

#### **Points réguliers concernant le portail**

28. Des points réguliers devraient être présentés aux Parties concernant le portail, en particulier en ce qui concerne l'utilisation, l'accès, le trafic et l'utilité.

<sup>[1]</sup> <https://www.fao.org/3/i6273f/i6273f.pdf>.

<sup>[2]</sup> <https://www.fao.org/3/i6273f/i6273f.pdf>.

<sup>[3]</sup> FCCC/CP/2022/L.4.

<sup>[4]</sup> FCCC/CP/2022/L.4.

## ANNEXE 2

### Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) – Initiatives mises en œuvre par la FAO et la CPS en Océanie

Détails du projet		Axes de travail de la KJWA								
Nom du projet	Bénéficiaires	Financement total	Source de financement	Durée	Sols	Utilisation des nutriments	Ressources en eau	Élevage	Méthodes d'évaluation de l'adaptation	Dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire
<b>CPS</b>										
Utilisation de biotechnologies modernes pour assurer la sécurité alimentaire dans les États et Territoires insulaires océaniques	Région	269 407 EUR	Australie	17/12/18 – 17/12/23						Ce projet visera à assurer que les agriculteurs océaniques ont accès aux aracées nécessaires et possédant une grande diversité allélique, ce qui renforcera les systèmes océaniques de production alimentaire et la résilience aux futurs effets du changement climatique dans les îles hautes et les atolls.
Lutte contre les menaces émergentes (maladies/ravageurs) pour l'horticulture insulaire océanique	5 États et Territoires insulaires océaniques : Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Samoa et Tonga	952 390 EUR	Australie	01/05/18 – 30/09/23						Renforcer les capacités en matière de diagnostic et de planification stratégique à l'appui de la lutte intégrée contre les ravageurs et les maladies, y compris la lutte biologique ; élaborer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre les ravageurs envahissants et émergents ; et élargir les stratégies de lutte intégrée et de gestion de la résistance aux insecticides.
Appui financier à long terme pour la conservation des collections ex situ de germoplasme détenues par la CPS	Région	47 667,51 EUR	Australie	17/12/18 – 17/12/23						Conservation et disponibilité à long terme des collections de taros et d'ignames.



Recensement de variétés de taros tolérantes à la sécheresse		26 769 EUR	Australie	03/04/23–07/04/24						Recensement de variétés de taros tolérantes à la sécheresse.
Unité financements climatiques (CFU)	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10 007 000 EUR	Fonds vert pour le climat	2023–2028	<p>Protection des systèmes agroécologiques contre les glissements de terrain et l'érosion côtière par l'entremise de solutions fondées sur la nature.</p> <p>Programme de reboisement couvrant 3 000 hectares de terres cultivées, de mangroves et de forêts dégradées, et plantation de végétation sur les berges de cours d'eau ou des terrains instables.</p>	Technologies respectueuses de l'environnement à l'appui de pratiques climato-intelligentes de préservation des semences, de transformation après récolte et de stockage moderne.				<p>Le projet mobilise les indicateurs de base et les indicateurs de produits du Fonds pour l'adaptation qui visent spécifiquement à évaluer la capacité d'adaptation et de résilience des bénéficiaires et des écosystèmes.</p> <p>Le projet vise à accroître la durabilité des principales filières agricoles grâce à l'adoption de pratiques climato-intelligentes, contribuant ainsi à améliorer la qualité des produits, à améliorer l'accès aux marchés, et à créer des emplois verts pour les femmes et les jeunes de communautés vulnérables.</p>
Plateforme des contributions déterminées au niveau national	Papouasie-Nouvelle-Guinée	53 596 EUR	GIZ	2023 (5 mois)	Le projet consiste à fournir un appui en ce qui concerne le cadre de gouvernance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le but d'améliorer la mise en œuvre de la politique de planification nationale pour une utilisation durable des terres. Cette initiative a					Renforcement de l'efficacité du cadre de travail de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en faveur du développement durable du secteur caféier.

					permis de promouvoir une réglementation en la matière qui pourrait, à long terme, organiser le partage de données aux niveaux national et infranational par l'entremise d'un système de surveillance de l'utilisation durable des terres.					
Plateforme des contributions déterminées au niveau national	Région	0 EUR	GIZ	2023					Cette formation visait à promouvoir les possibilités d'inviter les États et Territoires insulaires océaniques à mener une réflexion sur le processus consistant à améliorer leurs contributions déterminées au niveau national en y intégrant des mesures renforcées relatives au secteur agricole. Diverses mesures potentielles d'adaptation au changement climatique et d'atténuation concernant les secteurs de l'agriculture et de l'utilisation des terres, du changement	Session de formation intitulée « Enhancing NDCs for Agri-food Systems » (Améliorer les contributions déterminées au niveau national en faveur des systèmes agroalimentaires). Cette formation visait à donner aux États et Territoires insulaires océaniques des outils leur permettant d'améliorer leurs contributions déterminées au niveau national en se focalisant sur le rôle fondamental du secteur agricole dans l'action climatique.

									d'affectation des terres et de la foresterie ont été abordées.	
Plateforme des contributions déterminées au niveau national	Papouasie-Nouvelle-Guinée	49 245 EUR	GIZ	2023	L'objectif du projet est d'aider le Gouvernement papou à mettre en œuvre la politique nationale relative à l'utilisation durable des terres, récemment approuvée par le Conseil exécutif national, en mai 2022.					Renforcement de l'efficacité du cadre de travail de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en faveur du développement durable du secteur caféier.
PROTEGE	Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, et Wallis et Futuna	8 000 000 EUR	Union européenne	2018–2024	<p>Réseau de fermes de démonstration en agroécologie.</p> <p>Évaluation des effets de certaines espèces de mycorhizes sur la régénération des sols.</p> <p>Renforcement des capacités en matière de production de semences de cultures de couverture.</p>	<p>Le projet a promu le remplacement des nutriments importés par la création de filières locales de ressources organiques.</p> <p>Évaluation des effets de l'élevage porcin en parc tournant et du pâturage tournant dynamique des bovins sur la fertilité du sol.</p>	<p>Évaluation des effets de l'agroforesterie sur la lentille d'eau des atolls.</p> <p>Formation aux outils d'aide à la prise de décisions en matière d'irrigation.</p>	<p>Évaluation de l'empreinte carbone de l'élevage en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Évaluation des pratiques non chimiques de lutte contre les tiques du bétail.</p> <p>Production d'aliments pour animaux (volailles</p>	<p>Mise en place d'un outil pour l'évaluation des performances de l'agroécologie.</p>	<p>Recensement et préservation du matériel végétal de plantes alimentaires traditionnelles (plantes racines et feuilles comestibles), et accès à ce matériel végétal.</p> <p>Travaux inclusifs d'élaboration de politiques publiques visant à renforcer la durabilité des systèmes alimentaires.</p> <p>Utiliser et conserver une vaste gamme de variétés de cocotier résistantes de façon à accroître la productivité et les revenus.</p>

								et porcins) issus de larves de mouche soldat noire.		
FAO										
Pratiques et stratégies d'agriculture intégrée climato-intelligente à l'appui de la durabilité et de la résilience au changement climatique dans le cadre de la KJWA  Objectif :  Introduction de mesures relatives à l'agriculture intégrée climato-intelligente dans les politiques et systèmes agricoles des petits États insulaires en développement du Pacifique	Région  Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu	500 000 USD	Programme de coopération technique de la FAO	Février 2022 – décembre 2023		Atelier sur l'utilisation des nutriments.		Formation aux pratiques d'élevage climato-intelligentes (litière sèche et biogaz).		

Placer la résilience au changement climatique au cœur des systèmes de production alimentaire en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Palau	200 000 USD	Programme de coopération technique de la FAO	Août 2021 – décembre 2023	Atelier et formation en gestion des sols.  Directives régionales sur les sols.  Formation sur les sols et évaluation des sols.		Notes d'orientation sur la gestion des ressources en eau et le système alimentaire.  Formation sur l'élevage (biogaz).	Directive sur la conduite climato-intelligente de l'élevage.		Limiter la propagation de la souche Guam du rhinocéros du cocotier, réduire les populations existantes, et trouver des solutions à long terme faisant appel à la lutte biologique et à la gestion intégrée des ravageurs.
Renforcer la résilience et la sécurité alimentaire des femmes et des hommes vulnérables aux conséquences de la COVID-19 dans le Pacifique	Fidji, États fédérés de Micronésie, Niue, Palau et Îles Salomon	2 920 000 USD	Affaires mondiales Canada	2021–2024	Formation sur les kits d'analyse du sol.		Pratiques d'élevage climato-intelligentes.  Réponse à l'invasion de rhinocéros du cocotier.	Plans de gestion des risques de catastrophe (lutte contre la sécheresse).	Au moins 40 % des bénéficiaires doivent être des femmes.	Achat de semences et d'outils agricoles.

Renforcer les capacités régionales en matière de santé animale en vue de la préparation et de la réduction des risques d'introduction et de propagation de la peste porcine africaine dans le Pacifique	Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique (Apia) Îles Cook Fidji Kiribati États fédérés de Micronésie Îles Salomon Samoa Tonga Tuvalu Vanuatu	500 000 USD	Programme de coopération technique de la FAO	Juin 2021 – décembre 2023			Élaborer, renforcer ou établir les plans de préparation et d'intervention relatifs à la peste porcine africaine dans les États et Territoires océaniques bénéficiaires, notamment en ce qui concerne la prévention et la réduction des risques, en mettant en évidence des mesures d'intervention d'urgence.			
Favoriser des solutions écologiques pour remplacer les pesticides extrêmement dangereux afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments dans le Pacifique	Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique (Apia) Îles Cook Fidji Kiribati Îles Salomon Samoa Vanuatu	441 000 USD	Programme de coopération technique de la FAO	01/03/21–31/12/23						Fournir une assistance technique favorisant des solutions écologiques permettant de remplacer les pesticides extrêmement dangereux afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments dans le Pacifique.  Avantages en matière environnementale et climatique des solutions écologiques liées aux sols et à la gestion des ressources en eau.

Améliorer la sécurité hydrique et alimentaire ainsi que la résilience au changement climatique dans les pays insulaires volcaniques du Pacifique	Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique (Apia) Fidji Papouasie-Nouvelle-Guinée Îles Salomon Samoa Vanuatu	50 000 USD	01/06/21–31/12/23							Fournir une assistance technique afin de compléter les initiatives actuelles de renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique.
--	--	------------	-------------------	--	--	--	--	--	--	--